

# **Prise de position du Groupe de Travail (GdT) à propos de la COP 21/CMP11 et COP 22/CMP12 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)**

## **Introduction**

A l'occasion de la prochaine COP 21 de Paris et de la COP 22 de Marrakech et conformément aux dispositions constitutionnelles et aux attributions accordées à la société civile, nous, Groupe de Travail (GdT\*), représentant 17 associations marocaines, réunies à Rabat du 17 au 20 Mai 2015, lançons un appel au gouvernement marocain ainsi qu'à la société civile d'unir leurs forces pour faire face aux risques climatiques éminents engendrant des conséquences catastrophiques sur les populations locales et les ressources naturelles vulnérables. Pour nous, la réduction des émissions des gaz à effet de serre, n'est pas une question de compromission de notre mode de vie mais une question de survie et de justice climatique. Vu les efforts louables déployés par les autorités marocaines et la population, nous sommes convaincus qu'un Maroc 100% énergie renouvelable renforcera le rôle du pays en tant que leader dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques.

Dans ce contexte, le GdT attend des actions concrètes, fortes et urgentes relatives aux axes suivants :

### **Axe 1 : Société Civile**

Nous appelons le gouvernement marocain à:

- Améliorer les mécanismes d'accès à l'information et de participation des organisations de la société civile au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux changements climatiques afin qu'ils soient effectifs et équitables;
- Élargir la participation de la société civile dans le processus d'élaboration de la contribution du Maroc aux négociations et événements internationaux et nationaux relatifs aux changements climatiques afin qu'elle soit effective et équitable;
- Intégrer les organisations de la société civile dans tout programme et toute stratégie de renforcement des capacités ayant trait aux changements climatiques et aux énergies renouvelables.

### **Axe 2 : Adaptation**

Nous appelons le gouvernement marocain à:

- Prioriser le soutien d'un objectif global ambitieux pour l'adaptation, notamment en ce qui concerne l'eau, les oasis, les forêts, le littoral, la biodiversité et les zones humides;
- Inciter la communauté internationale à faire de l'adaptation une priorité internationale, en particulier dans le bassin méditerranéen et en Afrique;
- Continuer ses efforts de plaidoyer auprès des autres parties pour une plus grande mobilisation des financements destinés à l'adaptation et de s'assurer que les modalités de fonctionnement du mécanisme sur les pertes et dommages bénéficient les personnes directement affectés par les effets des changements climatiques.

### **Axe 3 : Atténuation**

Nous appelons le gouvernement marocain à:

- Contribuer à convaincre les pays industrialisés à adopter des politiques publiques qui évitent l'utilisation des énergies fossiles et qui respectent le seuil des émissions des gaz à effet de serre en vue de limiter l'augmentation de la température à moins de 2°C;

- Plaidoyer auprès d'autres délégations de la COP 21 à suivre le modèle marocain en matière d'énergies renouvelables;
- Accélérer l'application des lois en matière d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables relatives aux différents secteurs;
- Mettre en place des infrastructures d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables au niveau des secteurs énergivores et qui présentent un grand potentiel de réduction de gaz à effet de Serre, notamment : énergie, transport, industrie, déchets et agriculture;
- Dans le secteur de l'énergie:
  - La mise en place du Feed-in Tarif à partir de 2020;
  - Poursuivre le processus de transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables par le biais de l'élimination progressive des subventions accordées aux énergies conventionnelles, tout en subventionnant le recours aux énergies renouvelables;
  - Renforcer et assurer la durabilité du plan solaire au-delà de 2020;
  - Renoncer immédiatement à l'extension et à la création de nouvelles centrales thermoélectriques à base d'énergies fossiles et nucléaires et favoriser la création des centrales à base d'énergies renouvelables;
  - Renoncer à toute exploration, prospection et/ou exploitation de gaz et huiles de schiste et de tous les produits nuisibles à l'environnement.
- Dans le secteur du transport, encourager la mobilité urbaine et interurbaine durable : train, tram-way, bus à haut niveau de service (BHNS), covoiturage, pistes cyclable, etc.;
- Intégrer la dimension d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ER au niveau des programmes de sensibilisation et d'éducation liés aux différentes politiques publiques.

#### **Axe 4 : Transfert de technologies et renforcement de capacités**

Nous appelons le gouvernement marocain à:

- Encourager le transfert de technologies propres au Maroc sur la base d'une coopération bilatérale ou multilatérale équitable et durable afin de favoriser l'investissement vert et la création de l'emploi;
- Renforcer les capacités et les compétences en matière d'EE et d'énergies renouvelables au niveau de la recherche, formation professionnelle et société civile;
- Encourager la diplomatie officielle et parallèle pour la diffusion du modèle marocain espéré.

#### **Axe 5 : Finances**

Nous appelons le gouvernement marocain à:

- S'assurer que les mécanismes des fonds nationaux et internationaux pour l'atténuation et l'adaptation garantissent que les populations vulnérables puissent directement en bénéficier;
- Développer des mécanismes et des outils de micro-financement nationaux et internationaux en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables afin de permettre l'adaptation adéquate des modes de vie des populations locales vulnérables;

- Diversifier les instruments financiers destinés au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique pour favoriser le développement durable à l'échelle nationale, régionale et locale;
- Réserver une part des fonds de financement qui doit être allouée aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des changements climatiques. Ces organisations représentent l'interface en matière de communication et de sensibilisation auprès des populations;
- Assurer un climat d'investissement vert stable et encourager les industries internationales propres à s'installer au Maroc.

\*\*\*\*\*

Nous les organisations signataires, nous nous tenons à la disposition du gouvernement marocain pour faciliter un dialogue constructif et structuré concernant les axes susmentionnés, afin de garantir une participation dynamique de la société civile nationale et internationale, notamment à l'organisation des événements ayant trait à la COP 22 au Maroc.

Rabat, le 20/05/2015

+++++



Avec l'appui de:



(\*) Ce Groupe de Travail est constitué des ONG suivantes: Réseau des associations de développement de sud-est (RADOSE), Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre Maroc (AESVT), Association des amis du parc national d'Ifrane (ASSAPNIF), Association Homme et Environnement (HEE), Association TICHKA pour la coopération et le développement, Association Talasemtane pour l'Environnement et le Développement (ATED), Association Amis de l'Environnement (AAE), Association du Gharb pour la Protection de l'Environnement (AGPE), Association IDIL pour le développement et le tourisme (AIDET), Association Femmes Bladi pour le développement et le tourisme (FBDT), Espace de solidarité et de coopération de l'Oriental (ESCO), Association de la protection de l'environnement a la wilaya de Tétouan (APEWT), AZIR pour l'environnement, Association de développement local de Chefchaoun (ADL), Réseau Marocain Euromed des ONG/Association Eau et Energie pour Tous (ASEET), Réseau Associatif pour le Développement et la Démocratie, (RAZDED) et le Programme Méditerranéen du WWF.

Secrétariat : BP. 4467, 12050 Skhirat, Maroc, E-mail : [mjdelope@wwf.panda.org](mailto:mjdelope@wwf.panda.org), WWF, Tél.: +212 (0) 660 482 485